

La Fonderie Horne contamine la faune et la flore à plus de 50 km

Dossier de la rédaction de H2o
August 2022

Le ministre de l'Environnement recommande de ne pas consommer de poissons provenant du lac Osisko plus de deux fois par mois, alors que dans les autres lacs de la région, c'est quatre ou huit fois. En réalité, situé dans l'Abitibi-Témiscamingue, au nord-ouest du Québec, le lac est contaminé depuis 1927, date de l'installation de la Fonderie Horne. Une revue d'études scientifiques publiées ou en cours de rédaction révèle une pollution majeure de par la présence d'arsenic et de métaux lourds tels le plomb, le cuivre et le cadmium, mais également de nouveaux métaux (les fameuses terres rares telles le cérium, le lanthane ou le néodyme) ne faisant l'objet d'aucun contrôle ni surveillance puisque non listés dans l'Inventaire national des rejets polluants. La Fonderie Horne recycle 110 000 tonnes de déchets électroniques par année en les chauffant à 1 250 °C pour en extraire le cuivre et les métaux précieux. "Grâce au recyclage, nous détournons chaque année environ 110 000 tonnes de matériel électronique en fin de vie des sites d'enfouissement", tient à rappeler la porte-parole de Glencore, propriétaire de la fonderie.

À 75 kilomètres de Rouyn-Noranda (la ville concernée), une communauté autochtone a fait part de ses inquiétudes pour sa population qui consomme encore beaucoup de produits de la chasse et de la pêche.

Le reportage de Thomas Gerbet - à Radio-Canada

Nota - Le 4 août, le gouvernement du Québec a procédé à la nomination d'une administratrice d'état qui assurera la coordination de l'action gouvernementale dans le dossier et, le 11 août, Santé publique du Québec a recommandé à la Fonderie Horne une norme annuelle de rejet dans l'air de 15 ng d'arsenic par mètre cube, contre 3 ng selon la norme provinciale.